Distr.
GENERALE

A/AC.241/13
24 août 1993

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMITE INTERGOUVERNEMENTAL DE NEGOCIATION CHARGE
D'ELABORER UNE CONVENTION INTERNATIONALE SUR
LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION DANS LES PAYS
GRAVEMENT TOUCHES PAR LA SECHERESSE ET/OU
LA DESERTIFICATION, EN PARTICULIER EN AFRIQUE (CIND)
Deuxième session
13-24 septembre 1993
Point 4 de l'ordre du jour

EXAMEN DE LA SITUATION EN CE QUI CONCERNE LES FONDS EXTRABUDGETAIRES

Note du Secrétaire exécutif

I. FONDS SPECIAL DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES POUR FINANCER LA PARTICIPATION DES PAYS EN DEVELOPPEMENT TOUCHES PAR LA SECHERESSE ET LA DESERTIFICATION

1. Dans sa résolution 47/188 du 22 décembre 1992, l'Assemblée générale a créé un fonds spécial de contributions volontaires administré par le chef du secrétariat ad hoc sous l'autorité du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en vue d'aider les pays en développement touchés par la désertification et la sécheresse, en particulier les pays les moins avancés, à participer pleinement et effectivement au processus de négociation.

2. Lors de la session d'organisation du Comité de négociation, quelques pays ont annoncé des contributions au Fonds et d'autres ont fait part de leur intention de verser des contributions dès que leurs procédures internes le leur permettraient. Le président du Comité a demandé instamment aux gouvernements qui étaient à même de le faire mais qui ne l'avaient pas encore fait de contribuer sans tarder au Fonds spécial de contributions volontaires dans la mesure de leurs possibilités. Il a également engagé les organismes compétents des Nations Unies à alimenter généreusement le Fonds spécial de contributions volontaires.

3. Quelques nouvelles contributions ont été annoncées ou effectivement versées depuis la première session de fond du Comité. L'état actuel des contributions annoncées et effectivement versées est présenté dans le tableau suivant :

Fonds spécial de contributions volontaires pour financer la participation des pays en développement
(résolution 47/188 de l'Assemblée générale, par. 15)

Etat des contributions au 20 août 1993

	Fonds spécial de contributions volontaires	
	Contributions annoncées	Contributions effectivement versées
	(En dollars des Etats-Unis)	
ETATS MEMBRES		
Allemagne*	174 418	-
Canada*	77 662	77 662
Danemark	200 000	200 000
Espagne*	42 025	42 025
Etats-Unis	50 000	50 000
France*	66 667	-
Japon	montant non précisé	-
Norvège*	199 985	199 985
Royaume-Uni*	74 460	74 460
Suède*	300 000	262 280
Suisse*	66 013	66 013
TOTAL	1 251 230	972 425

*/ Valeur approximative en dollars des Etats-Unis des contributions annoncées en monnaie locale.

4. Une grande partie de ces ressources ont été consacrées aux première et deuxième sessions de fond du Comité. Pour accorder une assistance aux pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, il a été tenu dûment compte de la situation particulière des pays en question ainsi que des précédents récents créés par les processus de négociation de la Convention sur les changements climatiques et de la Convention sur la biodiversité.

5. Compte tenu de ce qui précède, le secrétariat a délivré des autorisations de voyage aux représentants d'environ 70 pays (un représentant par pays), parmi lesquels la plupart des pays les moins avancés et un nombre important de pays en développement touchés par la désertification et la sécheresse, comme il est prévu au paragraphe 15 de la résolution 47/188 de l'Assemblée générale.

6. En outre, une aide financière a été accordée aux représentants de pays en développement qui sont membres du Bureau du Comité et de ses deux groupes de travail, afin qu'ils puissent participer sans difficulté aux travaux du Comité.

7. D'après les estimations, le montant à prélever sur le Fonds pour financer le même genre d'arrangement en vue de la deuxième session sera de l'ordre de 350 000 dollars.

8. Si des dispositions similaires étaient adoptées pour les troisième, quatrième et cinquième sessions (New York, Genève et Paris), il faudrait pour les financer que les ressources du Fonds s'élèvent au total à 2 400 000 dollars des Etats-Unis. Dans ces conditions, le Comité voudra peut-être demander aux donateurs potentiels de verser les contributions nécessaires au Fonds spécial de contributions volontaires.

9. Le Comité voudra peut-être aussi indiquer de nouveau au Secrétaire exécutif si les dispositions prises pour financer, grâce aux ressources du Fonds, la participation de pays aux première et deuxième sessions de fond étaient pertinentes et lui donner des directives quant à l'usage à faire à l'avenir de ces ressources.

II. FONDS D'AFFECTATION SPECIALE POUR LE PROCESSUS DE NEGOCIATION

10. L'Assemblée générale a décidé au paragraphe 13 de sa résolution 47/188 que "le processus de négociation serait financé par prélèvement sur les ressources budgétaires de l'Organisation des Nations Unies, sans nuire aux activités déjà programmées, ainsi que par des contributions volontaires à un fonds d'affectation spéciale créé expressément à cette fin pour la durée des négociations ...". Elle a également prié instamment "les gouvernements, les organisations régionales d'intégration économique et les autres organisations intéressées, y compris les organisations non gouvernementales, à verser de généreuses contributions au Fonds d'affectation spéciale".

11. L'état actuel des contributions annoncées et effectivement versées est présenté dans le tableau ci-après. Plusieurs pays qui avaient annoncé une contribution ont versé celle-ci et d'autres ont annoncé des contributions sans en préciser le montant. C'est le cas des pays suivants : Allemagne, Danemark, Espagne, Japon et Suède. Le secrétariat a pris contact avec d'autres pays ainsi qu'avec les organismes des Nations Unies et des organisations intergouvernementales pour obtenir leur appui.

Fonds d'affectation spéciale pour le processus de négociation

Etat des contributions au 20 août 1993

	Fonds d'affectation spéciale pour les activités préparatoires	
	Contributions annoncées	Contributions effectivement versées
	(En dollars des Etats-Unis)	
ETATS MEMBRES		
Allemagne	montant non précisé	-
Australie*	34 915	34 915
Canada*	134 982	134 982
Chypre	1 000	1 000
Danemark	montant non précisé	-
Espagne	montant non précisé	-
Etats-Unis	200 000	200 000
Finlande*	91 000	-
France*	100 000	-
Italie*	93 750	-
Japon	montant non précisé	-
Norvège*	149 978	149 978
Pays-Bas*	518 134	-
Suède	montant non précisé	-
Suisse*	267 296	125 310
DIVERS		
PNUD/FENU	360 000	-
PNUE	300 000	250 000
TOTAL	2 251 055	896 185

*/ Valeur approximative en dollars des Etats-Unis des contributions annoncées en monnaie locale.

12. Au moment de l'adoption de la résolution 47/188, l'Assemblée générale avait été informée que le montant estimatif des dépenses de personnel et du coût des services de conférence liés aux travaux du Comité en 1993 et 1994 serait inscrit au budget-programme de l'Organisation des Nations Unies pour ces deux années. Des mesures provisoires ont été prises pour une période de trois mois, de janvier à mars 1993, afin de mettre en place le secrétariat ad hoc et d'entreprendre les activités prévues, en attendant que le montant des ressources demandées soit examiné lors de la reprise de la quarante-septième session de l'Assemblée générale. Par la suite, trois postes d'administrateurs et quatre postes d'agents des services généraux ont été imputés sur le budget ordinaire pour le restant de l'année 1993 et deux hauts fonctionnaires ont été détachés du Département de l'administration et de la gestion. Un montant modeste a également été alloué pour financer les dépenses autres que les dépenses de personnel. Le Fonds de contributions volontaires a été créé pour compléter les ressources provenant du budget ordinaire. On a fait observer que ces ressources supplémentaires étaient nécessaires pour permettre au secrétariat d'entreprendre les activités visant à fournir l'appui nécessaire au processus de négociation, y compris aux travaux préparatoires de fond aux niveaux national, régional et mondial. Comme il est indiqué sommairement dans l'aide-mémoire joint à la note verbale du Secrétaire général, le secrétariat a évalué à 3,2 millions de dollars des Etats-Unis les fonds extrabudgétaires nécessaires pour pouvoir mener à bien les activités prévues.

13. Un haut fonctionnaire dont le poste est financé au moyen des ressources du Fonds a été recruté pour un an. En outre, le Secrétaire exécutif est en train de voir avec quelques organismes des Nations Unies (PNUD, PNUE, OMS et FAO) s'ils ne pourraient pas détacher des membres de leur personnel auprès du secrétariat à temps complet ou à temps partiel. Pour ce qui est des pays, les Gouvernements canadien et suisse financent chacun les services d'un expert et le secrétariat a pris contact avec les Gouvernements allemand, espagnol et français dans le but d'obtenir de ceux-ci le détachement de fonctionnaires de l'administration nationale ou le financement de services d'experts. D'autres fonctionnaires - administrateurs et agents des services généraux - sont en train d'être détachés par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et d'autres institutions ou seront recrutés à titre temporaire au moyen des ressources du Fonds.

14. Le Comité voudra peut-être demander aux donateurs potentiels de verser les contributions nécessaires au Fonds d'affectation spéciale pour permettre au secrétariat de lancer les activités visant à appuyer le processus de négociation.